



2025-03-03

## **Bien placer son bac et le retirer le même jour de la collecte Pour la sécurité de tous et les opérations de déneigement**

Pour ne pas compromettre la sécurité des usagers de la route, le déplacement des piétons, le déplacement des véhicules d'urgence, et ceux des opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs lors d'une collecte, votre bac **ne DOIT PAS** être :

- **Ni dans la rue**
- **Ni sur un trottoir**
- **MAIS bien dans votre entrée privée, à 2 m de la rue ou sur votre terrain privé**

Le bac **DOIT ÊTRE retiré le même jour**, après la collecte et ce en conformité avec le règlement 386-2021.

Vous partez en vacances ? Au chalet ? Vous allez fêter chez des amis et n'avez pas l'intention de revenir à la maison le jour de la collecte ? **Demandez à votre voisin de le retirer de la rue.**



**Source** : Municipalité de Pointe-Fortune en collaboration avec le service des communications de la ville de Rigaud